# DEC120267DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

# LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7220, intitulée « Institut de Sciences Sociales du Politique » dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

#### DECIDE:

# Article 1er

Délégation est donnée à Mr Benoit Bastard, DR2, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Benoit Bastard, délégation est donnée à Mme Sandrine Lefranc, CR1 aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nanterre, le 24 janvier 2012

La directrice d'unité

1



Délégation Ile-de-France

1, place Aristide Briand

92195 Meudon Cedex T. **01 45 07 52 32** 

F 01 45 07 53 35

Ougst & Nord

www.cnrs.fr

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012